



**FFvolley**

**COMMISSION FEDERALE OUTDOOR  
PROCES-VERBAL N°5 DU 14/02/2024  
(Visio-conférence)**

SAISON 2023/2024

**Présents :**

Camille CLAVREUL, Philippe SAGNARD, Malik WATTRELOT, Vincent ROCHE, membres

**Excusé :**

Karim KHEMIRI-LEVY, Président

---

L'ordre du jour de cette réunion sera le suivant :

- RPE Championnat de France de Beach Volley 2024
- Coupe de France de Beach Volley
  - Carence organisateur finales Sénior CDF
- Questions diverses

**RPE Championnat de France 2024**

- La commission Fédérale Outdoor présente un Règlement Particulier du Championnat de France 2024 en lien et complémentaire avec le RPE du Circuit National France Beach Volley Séries (CN FBVS), au regard particulier de ce format d'organisation qui diffère en certains points des disposition communes à tous les tournois règlementés dans le RPE du CN FBVS.
- À noter les principales modifications suivantes :
  - Les inscriptions sont arrêtées 28 jours avant le premier de compétition
  - La période de calcul des points a été revue
- Ceci afin de pouvoir diffuser la listes des équipes retenues au plus tôt et pouvoir considérer les tournois qui ont lieu après l'édition du Championnat de France de l'année précédente.

## Coupe de France

A l'issue de l'appel à candidature, en lien avec la Commission Fédérale des Organisations, la Commission Fédérale Outdoor constate la carence de candidature pour la catégorie senior.

Afin de pouvoir délivrer le titre national, et proposer un GSA aux finales européennes, la Commission propose les alternatives suivantes à l'arbitrage du Bureau fédéral.

Dans tous les cas :

- Si le nombre de GSA engagés impose un Tour 4, le décaler car situé le même week-end que le Championnat de France (Beach volley séries) :

- date proposée :

- masculin T4 : 30 juin 2024 (nombre de collectif inscrits en 2023 : 70)

- féminin T4 : 14 juillet 2024 (nombre de collectif inscrits en 2023 : 42)

Option 1 :

Aménagement de la formule sportive pour arriver selon le nombre de GSA engagés à l'organisation de finales avec 4 ou 6 clubs au lieu de 12 aux dates calendaires initiales (16-18/08), avec :

- Autogestion de leur hébergement et restauration des GSA qualifiés avec participation de la fédération sur la prise en charge de logement et restauration à l'instar du cahier des charges initiale, donc chaque collectif gère son séjour comme un tour de coupe supplémentaire.

- Tirage au sort du club organisateur :

- si plusieurs collectifs qualifiés se proposent : tirage au sort entre ces collectifs

- si aucun collectif qualifié ne se propose : tirage au sort entre tous les collectifs avec obligation d'organisation et de réception.

Option 2 :

- Finale décalée à une autre date afin que les prix d'hébergement soit réduit et que des clubs se proposent dans le cadre dans un appel à candidature avec réponse avant le 31 mars.

## Divers

- Open St Germain

Le format du tournoi ayant été modifié : la Commission décide de classer le tournoi en S1-2000.

- Wild Card

Au vu de la nouvelle rédaction de l'article 52.5 du RPE du Circuit National France Beach Volley Séries, "Attribution de Wild Card à une équipe locale-FFvolley pour le niveau Série-2-750 et en dessous", la CFOutdoor va mettre à disposition des organisateurs un document en ligne sur le site de la FFvolley permettant de connaître l'état des lieux des demandes et du nombre de WC déjà attribués aux athlètes afin de respecter la limite de 2 attributions pendant la saison.

Le Président de la CFO

**Karim KHEMIRI-LEVY**

